

30 jan 2026 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 30 janvier 2026

Introduction d'une interruption de carrière partielle et de congés pour soins à la Société wallonne des eaux

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'introduction d'une interruption de carrière partielle pour les travailleurs de 55 ans et plus et de congés thématiques pour soins (aidant proche et assistance médicale) destinés aux membres du personnel de la Société wallonne des eaux.

Le congé pour interruption partielle de carrière offre aux membres du personnel à temps plein âgés de 55 ans et plus la possibilité de prendre un congé pour une interruption partielle de leur carrière à hauteur de 1/5e ou 1/2 jusqu'à leur pension.

Les congés thématiques pour aidant proche et assistance médicale visent à offrir aux membres du personnel la possibilité d'interrompre ou de réduire temporairement leurs prestations de travail afin de soigner ou d'assister un membre de leur famille ou de leur ménage ou un proche gravement malade.

La Société wallonne des eaux n'avait pas encore prévu ces congés pour les membres de son personnel et souhaite les ancrer dans son propre règlement.

Les membres du personnel obtiendront ainsi le droit de prendre ces congés en continuant de bénéficier des allocations prévues par l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be